

● Produire des énergies renouvelables

Durée 2 jours
+ 3 h à distance



DATES

16 et 23 octobre 2018

Lieu Sommières

Intervenants

Guillaume Marcenac, Coordinateur du Pôle Production
Morgan Beauzon, Chargé de projet ENERCOOP LR
Bruno Lorthiois, Alter'Eco



Les énergies renouvelables, un bon moyen pour diversifier ses ressources et réduire sa consommation énergétique ! Face à la diversité des systèmes d'énergie renouvelable, cette formation réalisée en partenariat avec la SCIC

Objectifs

- Identifier les différentes filières de production (photovoltaïque, solaire thermique, petit éolien, méthanisation, hydraulique).
- Acquérir des connaissances de base sur chaque filière : éléments techniques, dimensionnement, productivité et opportunités d'installation.
- Étudier la faisabilité des projets (éléments économiques et réglementaires).

Programme

En alternant apports théoriques, travaux pratiques et visite de terrain (chez Alter'Eco), les filières de production seront abordées sous différentes facettes :

- Aspects techniques (fonctionnement général)
- Raccordement au réseau (contraintes, réglementation, coûts).

ENERCOOP LR, permettra d'identifier les différentes filières de production d'énergies renouvelables et leurs avantages et inconvénients aux vues des différents critères (usages, ressources disponibles, capacité d'investissement, etc.).

- Autoproduction et autoconsommation (pertinence, avantages technico-économiques).
- Étapes clés pour un projet d'installation, aides potentielles.
- Projets collectifs et dynamique régionale en faveur de ces projets.

Contact : Stéphanie HOSFORD - 06 33 29 91 44 - hosford@civamgard.fr

Procédure pour l'inscription - Formations FD CIVAM 30



Fédération Départementale des CIVAM du Gard
216 Chemin de Campagne
30250 SOMMIÈRES
tél.04.66.77.10.83.

formation@civamgard.fr

www.civamgard.fr

Organisme de formation déclaré en Préfecture

**Inscription
obligatoire**

À l'aide du [bulletin d'inscription en ligne](#)
Retrouvez toutes nos conditions générales
en [cliquant ici](#)

Rappel plafond VIVEA

En 2018, chaque contributeur VIVEA dispose d'un
crédit de 2000 € de prise en charge pour se former.
Pour cette formation un montant de 415 € sera
décompté de votre plafond.